

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2017-451  
PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UNE SURFACE MULTISPORTS ET D'ÉQUIPEMENTS  
SPORTIFS**

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance extraordinaire du 28 août 2017, le règlement numéro 2017-451 modifié par résolution 2017-11-356 le 27 novembre 2017;

**QUE** le règlement numéro 2017-451 a pour objet et conséquence de décréter une dépense totale de 194 000 \$ et un emprunt de 194 000 \$, remboursable sur quinze (15) ans pour l'acquisition d'une surface multisports et d'équipements sportifs pour le Complexe sportif;

**QUE** ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 30 novembre 2017;

**QUE** ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Paspébiac;

**QUE** conformément aux *articles 361 et 362 de la Loi sur les cités et villes*, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication par un avis public signé par le greffier.

Donné à Paspébiac, ce 30<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2017.

Me Karen Loko  
Greffière